



PV

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE du Mercredi 11 Mars 2026
Salle du Conseil Municipal, Le Presbytère, 3 Impasse du Pigeonnier en Mecé

Secrétaire de séance : Sabrina COTIN

Absents excusés : Angélique Juguet donne pouvoir à JL Delaunay ; Stéphanie Cerisier donne pouvoir à MC Leconte

Nombre de votants 15

Début de séance : 20 :36

Approbation du PV du 11 Mars 2026 : Pour contre et Abstention

2026-02-01 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 6 Mars 2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Mecé ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Mecé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Monsieur TRAVERS Didier 1^{er} adjoint, donne les résultats du compte financier unique 2025 pour le budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	413 956.47
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	535 133.95
RESULTAT 2025	121 177.48

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	121 480.02
-------------------------------------	-------------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	242 657.50
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	148 424.18
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	211 644.99
RESULTAT 2025	63 220.81

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	135 554.83
-------------------------------------	-------------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	198 775.64
--	-------------------

à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique :

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les résultats constatés du compte financier unique de la Commune de Mecé tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-02-02 FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés du compte financier unique du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2026	Montant en euros
Résultat de clôture de la section fonctionnement	242 657.50
Résultat de clôture de la section d'investissement	198 775.64
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	198 775.64
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	105 000.00
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	137 657.50

Il vous est proposé :

- **DE REPRENDRE** les résultats constatés au compte financier unique 2025 de la Commune au budget primitif 2026 tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- **D'AFFECTER** en section d'investissement la somme de 105 000 € au compte 1068
- **D'AFFECTER** en section d'investissement la somme de 198 775.64 € au 001
- **D'AFFECTER** en section fonctionnement la somme de 137 657.50 € au 002

2026-02-03 FINANCES : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2026.

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles pour l'année 2026 et propose au conseil municipal un maintien des taux d'imposition TF et TFNB tels qu'ils apparaissent ci-dessous et une augmentation du taux TH des taxes d'habitation des résidences secondaires afin de se rapprocher de la moyenne départementale :

Prévisionnel pour 2026

Taxes	Taux 2025	Taux Proposés 2026
TFPB (taxe foncière propriétés bâties)	<u>39,32%</u>	39.32%
TFPNB (Taxe foncière sur le non bâti)	<u>43,65%</u>	43.65%
TH (Taxe d'habitation pour résidence secondaire)	<u>14,25%</u>	15.94% (moyenne départementale 16.93%)

Il vous est proposé,

- **D'APPROUVER** le maintien des taux d'imposition des taxes foncières (TFB et TFNB) et d'augmenter le taux de la TH à 15,94 % pour l'année 2026

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **39,32%**
- ✓ Taxe foncière sur le non-bâti (TFPNB) : **43,65%**
- ✓ Taxe d'Habitation pour résidence secondaire : **15.94%**

2026-02-04 FINANCES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

Le budget s'équilibrant en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

- Section d'investissement : 495 804.48 €
- Section de fonctionnement : 600 447.50 €
-

Il est vous est proposé :

- **DE VOTER** le Budget primitif 2026 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- **D'ADOPTER** le Budget primitif pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

2026-02-05 FINANCES SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE LA FABRIK ST AUBIN DU CORMIER.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le nouveau tableau des effectifs Mécéens pour l'année 2025/2026 de l'école de musique La Fabrik, il s'avère que le montant prévu initialement était de 295€ par élève or il convient de verser pour cette année la somme (295€ x 1 élève), les crédits nécessaires étant prévus au budget.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

,

Séance : 21:51

.